

---

**Avis aux porteurs de parts du fonds GAY-LUSSAC HERITAGE  
(Part A : FR0010883017 – Part I : FR0010887166)**

Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds commun de placement **GAY-LUSSAC HERITAGE** géré par la Société de Gestion **GAY-LUSSAC GESTION**, et nous vous remercions de votre confiance.

- **Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?**

Depuis le 2 octobre 2019, dans le cadre d'évolutions réglementaires en application de la réglementation européenne sur les indices de référence (Règlement BMR (UE) 2016/1011), la Banque Centrale Européenne (BCE) a introduit un nouvel indice sur le marché monétaire de la zone euro, l'€STER (Euro Short-Term Rate) nouveau taux d'intérêt interbancaire de référence.

L'indice de référence de votre fonds, l'EONIA, ne sera plus publié à compter du 1er janvier 2022 et sera définitivement remplacé par l'€STER.

L'indice EONIA est indexé sur l'€STER selon la formule suivante :  $EONIA = \text{€STER} + 8,5 \text{ points de base}$ .

En conséquence, nous informons les porteurs du fonds GAY-LUSSAC HERITAGE que les modifications suivantes ont été apportées à la documentation juridique du Fonds :

1. L'indicateur de référence du fonds « EONIA » est remplacé par « €STER ».
2. L'Objectif de gestion du fonds est désormais : « la réalisation d'une performance annualisée supérieure à l'€STER capitalisé ».
3. La commission de surperformance représente désormais 15,00% ttc de la performance annuelle du fonds au-delà d'une valorisation minimale nette de l'€STER capitalisé + 2% sur un an.

Par ailleurs, la section « Modalités de calcul de la commission de surperformance » a été mise à jour conformément aux orientations de l'ESMA du 05 novembre 2020 (ESMA 34-39-992).

Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

- **Quand ces modifications interviendront-elles ?**

La date d'entrée en vigueur de ces modifications est **le 1er janvier 2022**.

Ces modifications ne constituent pas une mutation et ne requiert en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), ni d'action spécifique de votre part.

**Si ces modifications ne vous convenaient pas, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts.**

- **Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

Ces changements n'entraînent aucune conséquence sur la stratégie d'investissement ou sur le profil rendement/risque du fonds.

Modification du profil rendement / risque : NON  
 Augmentation du profil de risque : NON  
 Augmentation potentielle des frais : OUI



Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significatif

La Société de Gestion considère que l'impact du changement d'indicateur de référence sur le calcul des frais variables (commission de surperformance) pourrait représenter une augmentation des frais, mais cette augmentation est très limitée car elle ne représente que 0.01275% (soit 15% de 8,5 points de base).


- **Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?**

Ces modifications n'ont pas d'impact sur votre fiscalité.

En cas d'incertitude, nous vous conseillons de vous rapprocher d'un conseiller ou d'un professionnel en fiscalité.

- **Quelles sont les principales différences entre le fonds avant et après ces modifications ?**

	Avant	Après
<b>Politique d'investissement</b>		
<b>Objectif de gestion</b>	La réalisation d'une performance annualisée supérieure à l'EONIA capitalisé	La réalisation d'une performance annualisée supérieure à l'€STER capitalisé
<b>Indicateur de référence</b>	EONIA	€STER

Frais		
<b>Commission de surperformance</b>	15,00% ttc de la performance annuelle du Fonds au-delà d'une valorisation minimale nette de l'EONIA capitalisé + 2% sur un an.	15,00% ttc de la performance annuelle du Fonds au-delà d'une valorisation minimale nette de l'€STER capitalisé + 2% sur un an. 

- **Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur :**

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance de la documentation réglementaire, Document d'information clé pour l'investisseur (Dici) et Prospectus du fonds, décrivant l'ensemble de ses caractéristiques disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion : GAY-LUSSAC GESTION - 45, avenue George V – 75008 PARIS – 01 45 61 64 90 ou sur le site internet à l'adresse : [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com)

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**M. Emmanuel LAUSSINOTTE, Président**